

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**



117^e séance – jeudi, le 6 février 2014

Salle des comités, 2^e étage – 18h
Maison du citoyen 25 rue Laurier



Procès-verbal

Membres

Mme Denise Laferrière, présidente, conseillère district de Hull-Wright (8)
M. Mike Duggan, conseiller district de Lucerne (2)
M. Cédric Tessier, conseiller district de Limbour (9)
M. Pierre Girard, citoyen
M. François Charron-Doucet, citoyen
Mme Vanessa Normand, Vivre en ville
Mme Robin Goldstein, citoyenne
M. Jean-Marie Bergeron, citoyen
M. Luc Douaire, citoyen
Mme Fériel Rahmani, Commission jeunesse

Secrétaire

Mme Catherine Lorient, chargée de projet - PGMR, Service de l'environnement

Ressources internes

M. André Turgeon, directeur du Service de l'environnement
M. Frédéric Tremblay, conseiller en environnement, SUDD
M. Alexandre Dumas, coordonnateur de projets en environnement, Service de l'environnement
Mme Iblis Le Guen, coordonnatrice de la politique environnementale

Membres absents

Mme Victoria Reichel, citoyenne
Mme Diane Vermette, Groupe d'Action Équiterre

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres
du Conseil municipal et au greffier

PRÉSIDENT

SECRETARIE

1. Mot de bienvenue

Mme Laferrière souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Mme Laferrière constate les présences. La réunion débute à 18h00.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant, proposé par Jean-Marie Bergeron et appuyé par Cédric Tessier, est accepté avec l'ajout de trois points à l'item Varia :

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Constatation des présences et ouverture de la réunion
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2014
5. Signature du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2014
6. Suivi du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2014
7. Date de la prochaine assemblée : *le 6 mars 2014*
8. Sujets à traiter selon les grandes orientations de la politique environnementale :
9. *État de la situation sur l'agrile du frêne (Alexandre Dumas) –15 minutes*
10. *Présentation du plan d'action 2014-2018 de la politique environnementale (Iblis Le Guen) – 1 h*
11. Varia
 - a. Visite de Tricentris et de l'écocentre de l'Aéroparc
 - b. Présentation du projet du centre multifonctionnel
 - c. Comité d'évaluation - Fonds vert 2014
12. Levée de l'assemblée

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2014

L'adoption du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2014 est proposée par M. Duggan et appuyée par M. Charron-Doucet.

5. Signature du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2014

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2014 est signé par Mme Laferrière.

6. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2013

Aucun commentaire n'est émis.

7. Date de la prochaine assemblée : le 6 mars 2014

8. Sujets à traiter selon les grandes orientations de la politique environnementale

a. État de la situation sur l'agrile du frêne –traitement au Tree-Azin (Alexandre Dumas)

M. Dumas présente un bref historique de la situation de l'agrile du frêne à Gatineau, des liens avec le Plan de gestion des arbres et des boisés et sa mise en œuvre depuis 2013, pour enfin exposer l'état de la situation actuelle par rapport au traitement des frênes infestés sur le territoire de la Ville. M. Dumas explique que tous les frênes seront infestés et ne pourront survivre à l'agrile du frêne à Gatineau. Les interventions des équipes municipales face à ces dommages consistent en l'abattage des frênes, le remplacement des frênes abattus et le traitement à l'aide d'un bio-pesticide injecté directement dans les frênes qui ont un potentiel de survie suffisant. Pour pouvoir poursuivre le traitement au *Tree-Azin*^{MC}, M. Dumas expose les résultats depuis quelques années et souligne que ceux-ci (taux de survie, nombre de frêne potentiels à traiter) ne sont pas suffisants encore pour arrêter de traiter les frênes ou recommander d'autres solutions.

Mme Normand demande si les frênes visés par les interventions de la Ville sont limités aux seuls frênes municipaux. M. Dumas confirme que les actions de la Ville ne visent pas les frênes situés sur les propriétés privées mais que des campagnes de sensibilisation, communication et information sont développées et diffusées depuis l'année dernière, notamment par la patrouille environnementale durant l'été.

M. Dumas affirme aussi que plusieurs espèces différentes d'arbres sont plantées en remplacement des frênes abattus, ceci afin d'augmenter la biodiversité de la foresterie urbaine. Malheureusement, aucun prédateur n'est connu pour l'agrile du frêne au Canada mais M. Dumas se tient au courant, par le biais de sa participation à plusieurs comités d'experts sur la problématique de l'agrile du frêne au Canada, des avancées, de la recherche et développement dans les moyens de gestion de ce fléau.

M. Bergeron expose certaines idées pour contrer la mortalité des frênes, notamment l'application du principe de « l'arbre piège » ou le « SLow Ash Mortality » (SLAM) et M. Dumas pense à explorer ces avenues éventuellement.

M. Tessier suggère de bien présenter les avantages de conserver les frênes par le traitement; pas seulement en démontrant les aspects financiers mais surtout en exposant les considérations liées aux bienfaits des arbres et au rôle des arbres en milieu urbain, qui sont une richesse difficile à compenser lors de remplacements de frênes abattus.

Donc,

CONSIDÉRANT QU'EN adoptant une Politique environnementale, la Ville de Gatineau s'engage à faire preuve de leadership et à agir dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QU'UNE des orientations du plan de gestion des arbres et des boisés est de protéger et conserver des arbres et des boisés sur le territoire gatinois;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des traitements effectués sur des frênes en 2012 et 2013 doivent être confirmés avant de se positionner définitivement par rapport au traitement des frênes;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 130 000 \$ est prévue au budget pour le traitement des frênes et que les prévisions prévoient que les traitements 2014 coûteront 100 000 \$.

Il est proposé par Monsieur Jean-Marie Bergeron et appuyé par Monsieur Luc Douaire,

R-CCEDD-2014-02-06/01

Que cette commission recommande au conseil de poursuivre le traitement des frênes en 2014 et de présenter les résultats des traitements lors de l'étude du budget 2015;

R-CCEDD-2014-02-06/02

Que cette commission recommande au conseil de transférer 30 000 \$ du poste budgétaire 02-49300 affecté au traitement des frênes vers le poste budgétaire 18-13044 pour le remplacement de frênes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***b. Présentation du projet de plan d'action 2014-2018 de la politique environnementale
(Iblis Le Guen)***

Mme Le Guen présente chacun des thèmes de la politique environnementale afin qu'ils soient discutés séparément et en vue d'obtenir une recommandation de présenter ce plan d'action au conseil municipal en mars prochain. Les membres de la Commission ont reçu en référence le bilan du premier plan d'action de la Politique environnementale qui sera aussi déposé sous peu au conseil et rendu public par la même occasion. On retrouve dans le plan d'action proposé un budget estimé pour chacune des actions, des objectifs de réalisation chiffrés si c'était possible de le faire, et des indicateurs qui pourront permettre de mesurer l'atteinte des résultats. De plus, il a été décidé de présenter dans le plan d'action de la Politique environnementale, l'état d'avancement d'autres plans d'action qui sont directement liés à certains thèmes de la Politique environnementale. Plusieurs actions municipales (projets réalisés par la Ville pour ses opérations et activités corporatives) sont proposées dans ce plan d'action; ceci afin que des projets soient conçus et mis en œuvre pour permettre de montrer l'exemple et de véritablement « faire preuve de leadership ».

L'EAU

Les actions présentées dans le prochain plan d'action visent à préserver la ressource en eau (eau potable, eaux usées, eaux de ruissellement, etc.). L'action principale dans la première année du plan d'action serait d'embaucher une ressource, coordonnateur de projets, spécialisée en gestion de l'eau qui pourrait coordonner la Stratégie d'économie d'eau potable, les programmes de réduction des surverses, de gestion des eaux de ruissellement, entre autres. C'est aussi dans ce volet que sont recommandés certains éléments, dont la pertinence du programme de subvention des barils de récupération d'eau de pluie avec le budget qui serait maintenu, le soutien financier aux organismes de gestion des bassins versants, le développement de programmes de réduction et de gestion des eaux de ruissellement, et la viabilité hivernale, ne se limitant pas seulement à la gestion des neiges usées.

Plusieurs membres souhaitent que des indicateurs plus précis permettant de mesurer concrètement des résultats et l'atteinte de certains objectifs chiffrés soient développés pour l'eau. Mme Le Guen explique que plusieurs mesures ont été proposées afin de pouvoir déterminer, lors de la mise en œuvre de ces actions dans les prochaines années, des objectifs et des indicateurs appropriés dans les prochaines années. Certaines actions consistent aussi à mettre en œuvre d'autres plans d'action et programmes qui pourront être développés au cours des cinq prochaines années, dans lesquels on trouvera des indicateurs précis.

Madame Laferrière souhaite mettre l'emphase sur la diminution des surverses dans les rivières, plus spécifiquement dans le Ruisseau de la Brasserie au centre-ville. Elle se questionne aussi sur la gestion des neiges usées. Cette action n'est plus aussi précise dans le plan d'action proposé mais des efforts seront fournis afin que le programme de viabilité hivernale du Service des travaux publics soit développé selon des critères environnementaux assumés dans les prochaines années.

AIR

Les actions de la section du thème de l'air concernent surtout la mise en œuvre du plan de réduction des émissions de GES, du plan de déplacements durables, du plan de déplacements des employés de la Ville de Gatineau et le soutien au Centre de gestion des déplacements, MOBI-O. L'objectif principal étant de réduire les GES et les déplacements automobiles.

De plus, le Service de l'environnement veillera à présenter l'état d'avancement de ces objectifs au cours des années qui viennent, sous forme de présentations annuelles à la Commission, par les responsables et partenaires concernés.

D'ailleurs, le Service de l'environnement présentera le bilan 2012 du plan d'action des émissions de GES au conseil municipal sous peu. Mme Normand suggère qu'une présentation soit faite par le Centre de gestion des déplacements à la Commission afin d'exposer les activités et réalisations de MOBI-O.

SOLS

Les actions proposées dans le plan d'action pour le thème des sols consistent, pour l'équipe de la Politique environnementale, à participer aux comités interservices qui ont été ou seront mis sur pied pour déployer le Schéma d'aménagement et de développement révisé - SADR, et le Plan de développement de la zone et des activités agricoles – PDZAA, tous deux pilotés par le Service de l'urbanisme. De plus, une action de la Ville est proposée afin de réaliser un projet exemplaire pour la promotion de l'agriculture de proximité; par exemple un jardin sur un toit plat d'un bâtiment municipal peut-être. M. Bergeron aime beaucoup cette idée du projet de démonstration illustrant une approche d'indépendance et de sécurité alimentaire, une vitrine municipale inspirante.

BIODIVERSITÉ

Les actions proposées pour préserver la biodiversité concernent la mise en œuvre du plan de gestion des arbres et des boisés (PGAB) et celui des milieux naturels (PGMN), une collaboration à la gestion environnementale du Lac Beauchamp et à la revitalisation du Ruisseau de la Brasserie. L'élaboration d'une charte de la biodiversité est présentée ainsi qu'un projet municipal de

démonstration d'aménagement de bassins de rétention selon des pratiques exemplaires et durables.

M. Bergeron aimerait que soit soulevée la problématique de l'agrile du frêne et la sensibilisation des citoyens en termes de communication et d'information sur ce sujet, dans le plan d'action. Le Service de l'environnement travaille déjà à déployer une campagne au printemps mais dans le cadre du PGAB. Il souhaite aussi que le plan d'action de la Politique environnementale contienne des actions de communication pour promouvoir la préservation des milieux humides à la Ville. Les données existent et pourraient en effet être diffusées et communiquées au public, ainsi que le message que les efforts municipaux de protection et de préservation portent fruit.

Une attention particulière pourrait être apportée dans le cadre du Fonds vert afin que les appels de projets à venir aient pour thème la biodiversité. Mme Rahmani suggère d'annoncer les types de projets recherchés dans les appels de projets du Fonds vert à la Commission Jeunesse dont elle fait partie, pour bien informer le milieu scolaire des objectifs et résultats environnementaux visés.

ÉNERGIE

Presque toutes les actions proposées dans le plan d'action dans le thème de l'énergie sont des actions municipales (corporatives) et visent à ce que la Ville de Gatineau réduise sa consommation d'énergie et diversifie les sources d'énergie qu'elle utilise.

Mme Le Guen réitère l'importance d'adopter ce type d'orientations lors de la réalisation de projets de construction ou de rénovation municipaux afin que des critères de réduction de la consommation d'énergie soient incorporés aux projets dès la conception et la commande initiale et ne soient pas perçus comme une dépense additionnelle purement environnementale.

M. Charron-Doucet suggère que puisque plusieurs projets municipaux de démonstration sont proposés dans ce plan d'action, il serait peut-être utile de les regrouper et faire de la Ville une vitrine ou une plateforme de démonstration de projets environnementaux inspirants pour les citoyens de la Ville.

QUALITÉ DE VIE

Plusieurs actions variées sont proposées et consistent pour la plupart à collaborer à d'autres plans d'action au sein de la Ville. M. Charron-Doucet aimerait que les objectifs des plans d'action référés dans celui de la politique environnementale soient expliqués et définis peut-être en début de document ou dans chacune des sections appropriées.

M. Bergeron trouve dommage qu'aucun projet ne vise à embellir ou fleurir Gatineau malgré l'objectif de la Politique environnementale d'améliorer la qualité de vie.

Le plan d'action sur le bruit est aussi discuté, puisque cette action faisait partie du plan d'action précédent 2009-2013. Et parce que le projet n'avait pas été présenté au Conseil auparavant, l'action demeure présente à réaliser dans le plan d'action proposé. Les membres semblent d'accord pour faire avancer ce dossier prochainement. M. Tremblay présentera d'ailleurs le projet en avril prochain aux membres de la Commission.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Puisque le thème des matières résiduelles est déjà encadré dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) à la Ville, l'élaboration des objectifs, le suivi des actions et l'atteinte des résultats seront suivis par la Commission lors de présentation annuelle de l'état d'avancement du PGMR.

ACTIONS TRANSVERSALES

Alors que deux sections transversales à tous les thèmes de la Politique environnementale étaient présentes dans le premier plan d'action 2009-2013, elles ont été regroupées et simplifiées dans une seule section contenant des mesures de sensibilisation et une initiative d'écologisation des activités municipales s'adressant principalement aux employés de la Ville. Mme Rahmani suggère d'utiliser davantage les médias sociaux que les médias traditionnels pour sensibiliser et informer les citoyens à propos de tous les projets environnementaux de la Ville.

DISCUSSIONS

M. Duggan souhaite voir la ventilation des estimations budgétaires présentées dans la proposition de plan d'action. Mme Le Guen lui répond que les estimations sont basées sur des analyses de projets semblables antérieurs et les coûts des projets dépendront en grande partie de la conception des projets et programmes, laquelle sera faite dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action au cours des prochaines années.

M. Bergeron aurait aimé que la Ville de Gatineau implante un système de gestion environnementale (SGE) pour ses activités car selon lui, ce type de programme permet davantage la mesure de résultats. Il acquiesce cependant que les projets municipaux proposés ici peuvent être considérés comme une étape vers l'implantation d'une SGE... peut-être lors de la révision de la politique environnementale et de son plan d'action dans cinq ans.

M. Charron-Doucet félicite le Service pour le plan d'action proposé. Il trouve par contre que ce dernier devrait être positionné parmi les autres plans d'actions et politiques de la Ville (en rédigeant une introduction en début de document), que soit expliqué ce qui distingue celui de la Politique environnementale et il souhaite voir définie la vision qui a guidé l'élaboration du plan d'action.

Madame Laferrière explique que la planification stratégique de la Ville consiste justement à donner les grandes orientations de la Ville et inspire les politiques municipales ensuite. L'exercice de planification stratégique débutera sous peu cette année. Des efforts seront mis pour assurer une meilleure transversalité de ces orientations au sein de l'appareil municipal et octroyer des mandats mieux définis aux commissions appropriées, en partie grâce au Comité de révision des comités et commissions, dont M. Tessier fait partie. Mais puisqu'il y a beaucoup de politiques à Gatineau, il semble difficile de promouvoir l'environnement de façon véritablement transversale au sein de la Ville. Le développement durable sous toutes ses formes devrait demeurer une ligne directrice par contre. M. Bergeron affirme que ces difficultés seraient amoindries si un système de gestion environnementale était implanté au sein de la Ville.

Les membres demandent à ce qu'un plan d'action modifié en fonction des discussions précédentes leur soit présenté avant qu'ils puissent voter sur une recommandation d'adoption au Conseil. Un plan d'action révisé sera donc soumis à la Commission d'ici la prochaine séance, par courriel ou à la prochaine séance en mars.

9. Varia

i. **Visite de Tricentris et de l'écocentre de l'Aéroparc**

Mme Le Guen offre aux membres de la Commission de démontrer leur intérêt à visiter le centre de tri des matières recyclables Tricentris et le nouvel écocentre de l'Aéroparc situé tout près du boulevard de l'Aéroport. Puisque Madame Laferrière siège au conseil d'administration de Tricentris représentant la Ville de Gatineau, elle souhaite que tous les membres puissent en apprendre davantage sur le tri et la gestion des matières résiduelles grâce à ces visites. Tous les membres sont intéressés : une visite sera donc organisée par le Service de l'environnement et les détails seront envoyés aux membres.

ii. **Présentation du centre multifonctionnel**

À la demande de quelques membres de la Commission, les responsables du projet du centre multifonctionnel seront invités à présenter le projet à la CCEDD. Ce sera l'occasion de discuter des aspects environnementaux du projet lors de cette séance.

iii. **Comité d'évaluation - Fonds vert 2014**

Mme Le Guen souhaite obtenir la participation de deux membres de la Commission qui pourraient faire partie du comité d'évaluation des projets du Fonds vert 2014. Les membres pourront signifier leur intérêt par courriel à Mme Le Guen.

10. Levée de l'assemblée

Il n'y a pas de question de la part de la citoyenne présente, alors l'assemblée est levée à 20h45.